

**20220628\_DL\_11**

**OBJET :** Appel à projets Volet cybersécurité de France Relance – validation de l'opération

**Date de convocation :**  
30 mai 2022

**Date de séance :**  
28 juin 2022

**Date d'affichage :**  
4 juin 2022

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 13

**Membres votants :** 25

*Séance en présentiel et  
visioconférence*

*Règles de fonctionnement  
selon la loi n°2021-1465 du 10  
novembre 2021 portant  
diverses dispositions de  
vigilance sanitaire*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PARSIS Laurent, conformément à l'arrêté du 24 juin 2022 portant délégation pour présider le comité syndical de Somme numérique.

**Etaient présents :**

M. BEAUMONT Joël, M. BEAUFILS Christian, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFRANCE Hervé, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. PENAUD Guy, Mme DELETRE Margaux, M. DE MONCLIN Arnaud, Mme DE WAZIERS Isabelle, M. FOURNIER Jean-Michel, M. FRION Fabrice, M. JACOB Claude.

**Secrétaire de séance :** Mme DELETRE Margaux

**Pouvoirs :**

Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Madame DELETRE Margaux  
Monsieur VARLET Philippe donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent  
Monsieur DE JENLIS Hubert donne pouvoir à Madame MAILLE-BARBARE Françoise  
Monsieur LECOMTE Frédéric donne pouvoir à Monsieur PAYEN Jean-Dominique  
Monsieur MAROTTE Philippe donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT JOEL  
Monsieur THUEUX Jacky donne pouvoir à Monsieur DE MONCLIN Arnaud  
Madame POUPART Patricia donne pouvoir à Monsieur BEAUFILS Christian  
Monsieur François DEBEUGNY donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE Hervé  
Madame LHOMME Brigitte donne pouvoir à Madame DE WAZIERS Isabelle  
Monsieur DURIEUX François donne pouvoir à Monsieur JACOB Claude  
Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur PENAUD Guy  
Monsieur DECLE Paul-Éric donne pouvoir à Monsieur FRION Fabrice

Dans le cadre du volet cybersécurité de France Relance, l'Etat lance un nouveau dispositif, sous pilotage de l'ANSSI (l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) pour soutenir l'acquisition et le déploiement de produits et services de cybersécurité dans les collectivités territoriales. Ce déploiement interviendra au travers des structures territoriales en charge de la gestion numérique des collectivités : opérateurs de services numériques, syndicats mixtes ou centres de gestion porteront donc les projets au profit de leurs adhérents.

Cette opération s'inscrit pleinement dans l'engagement de Somme Numérique approuvé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2022, de proposer une offre de services complémentaire liée à la sécurité informatique des communes, en commençant par l'antivirus.

Après avoir sollicité l'ensemble des collectivités et établissements publics pouvant bénéficier du service, le Président présente le contenu de l'appel à projets à déposer. La date limite de dépôt est fixée au 30 juin.

#### LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- Vu l'appel à projet portant le volet cybersécurité de France Relance, relatif au dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour les communes et établissements publics de bénéficier de financements publics pour leur permettre d'accéder à une offre de services de qualité en termes de sécurité et de protection de leurs postes informatiques ;

#### DELIBERE

**Article 1** : Le contenu du dossier de candidature pour l'offre de services « sécurité informatique » au titre du volet cybersécurité du Plan de Relance porté par l'ANSSI, est approuvé.

**Article 2** : Le Président est autorisé à déposer le dossier de financement correspondant et à réaliser toutes démarches associées à la mise en œuvre de ces opérations.